

Communiqué de presseParis, le 1^{er} avril 2025

FORMATION INITIALE : L'ENTÊTEMENT DU POMPIER PYROMANE

Dès le premier groupe de travail sur la formation initiale, le Ministère annonce avec fermeté que le texte réglementaire soumis ce jour aux organisations syndicales restera inchangé, reniant ainsi l'engagement de réunir le comité ministériel. Pourtant, ce texte contient des dispositions absurdes.

Les candidats au concours de premier degré qui auront suivi la licence préparatoire au professorat des écoles (LPPE), où les places seront contingentées dans chaque académie (probablement en fonction de leur attractivité), seront exemptés des épreuves d'admissibilité. Ainsi, ils pourront être recrutés sans rien écrire, ni épreuve de mathématiques : une simple licence, suivie d'un entretien d'embauche, et vogue la galère.

Le décret prévoit une année de formation rémunérée en M1, suivie de l'année de stage lors du M2. Cependant, le Ministère s'entête à considérer que seul un Master éducation pourrait être articulé à cette formation. Il assume ainsi d'assécher le vivier de la recherche et de s'attaquer à l'agrégation.

Enfin, tout lauréat du concours devra s'engager à exercer pendant quatre ans au sein de l'Éducation nationale ou dans un autre ministère. En cas de démission, il lui faudra rembourser une somme dont les modalités de calcul seront fixées par arrêté. Cette obligation s'applique également aux lauréats n'ayant pas bénéficié du M1 rémunéré, sous le prétexte qu'ils devront rembourser... l'année de stage.

Pour le **SNALC**, cette réforme représente une dégradation sans précédent des modalités du concours et de la formation initiale. Dans un contexte où le métier est en crise d'attractivité, il est inconcevable de faire payer ceux qui auront tenté en vain de le maintenir à flot.

Alors que le Ministère prétend vouloir rehausser le niveau des fondamentaux, rechercher des professeurs à forte maîtrise disciplinaire et lutter contre la crise d'attractivité, il persiste sans honte ni remise en cause dans une voie qui ne fait qu'empirer les choses.

Face à cet aveuglement obstiné, le **SNALC**, avec la majorité des organisations syndicales représentatives, a décidé de quitter ce premier groupe de travail.

Contact :Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie, s.vieille@snalc.fr